

LGT Charles le Chauve

Roissy-en-Brie, le 26 septembre 2022

Tél : 01 60 34 20 20
Mél : ce.0771763Y@ac-creteil.fr

4, avenue Joseph Bodin de Boismortier
77680 Roissy-en-Brie
www.lyceecharleslechauve.eu

Compte-rendu

Événement : Conseil d'administration

Jour / Heure : Lundi 26 septembre 2022 / 18h00 - 19h30

1. Approbation du compte rendu du CA du 1^{er} juillet 2022

Trois demandes de modifications au sujet du projet de semestrialisation portées par M. SANGOÏ et M. BOURMAUD sont prises en compte.

Le compte rendu du précédent conseil d'administration est adopté à l'unanimité.

2. Point sur la rentrée 2022

M. CARTIGNY explique la situation du lycée du point de vue des équipes enseignantes en indiquant que plus aucun poste n'est vacant suite à la nomination du Professeur d'Economie-Gestion qui était le dernier support en souffrance. Il souligne également que le remplacement d'un Professeur de Mathématiques a pu se faire dans des délais extrêmement rapides, si bien que les élèves n'ont pas eu à déplorer la perte d'heures de cours.

M. CAPPELLE indique que 4 agents manquent en cette rentrée, dont un cuisinier et un agent de maintenance. Il évoque également les problèmes techniques liés aux pannes erratiques de la machine à laver la vaisselle qui est vétuste de plus de 20 ans. Le lycée a demandé son remplacement immédiat à la région Île-de-France, mais les services techniques de celle-ci ont refusé invoquant la future rénovation du lycée. M. CAPPELLE indique par ailleurs qu'à plusieurs reprises depuis la rentrée, la vaisselle a dû être faite à la main.

Les parents d'élèves souhaitent que cette machine puisse être rapidement remplacée.

Les enseignants souhaitent faire passer une motion au prochain CA au cas où le problème perdurerait afin de soutenir les efforts de l'intendance.

Logiciel *La Vie scolaire.fr* : M. CARTIGNY explique que les cahiers de textes des Professeurs ainsi que les notes ne pouvaient pas être débloqués avant la publication des emplois du temps définitifs, sous peine d'écraser les données antérieures déjà saisies. Au-delà du 19 septembre, l'équipe de direction a dû faire face à différents problèmes techniques imputables au fournisseur de logiciels AXESS pour permettre aux Professeurs d'accéder à leurs outils. C'est désormais chose faite.

Les enseignants s'émeuvent du coût et des manques de ce logiciel, en particulier pour les

consignes de début d'année qui doivent absolument être visibles et compréhensibles par les élèves. Les Professeurs d'EPS évoquent l'absence de case « dispense », très utile pour éviter de marquer un élève absent. M. SANGOÏ ne comprend pas non plus pourquoi le logiciel ne permet pas de créer des groupes dynamiques comme le permettait avant *Educ'Horus* ou de suivre l'Histoire-Géographie et l'EMC quand le même Professeur enseigne les deux disciplines.

Les élèves font remarquer qu'ils ne voient pas leurs absences sur leur compte.

3. Adhésion au GRETA de Seine-et-Marne

M. CARTIGNY explique la démarche de Monsieur le Recteur concernant l'unification des GRETA par département et la volonté de celui-ci de permettre aux GRETA d'être réactifs et compétitifs pour répondre aux besoins et appels d'offres en matière de formation continue. Il explique que les EPLE sont des outils et des ressources pour la formation continue mais que celle-ci n'entre pas du tout en concurrence avec la formation initiale puisque les moyens sont totalement séparés et financés sur des budgets indépendants.

Les parents d'élèves souhaitent que la formation initiale (FI) ne soit pas victime de cette politique de formation continue (FC).

M. CARTIGNY explique que les enseignants qui interviendraient en FC ne consommeraient pas d'heures de formation initiale et seraient sollicités sur la base du volontariat. M. CAPPELLE ajoute que les intervenants en FC ne sont pas forcément des enseignants de lycée mais peuvent être des professionnels des branches d'activité ; de plus, les interventions en lycée sont facturées selon des modalités prévues dans la convention (location de salle, frais de fonctionnement, etc.).

La convention constitutive du groupement d'établissement « Greta Seine-et-Marne » est adoptée à l'unanimité.

4. Convention avec l'Association La Brèche

M. CARTIGNY explique ce qui motive la reconduction de la convention avec cette association reconnue par la DSDEN et subventionnée par le département de Seine-et-Marne.

Mme ALAEF explique les domaines d'intervention de l'Association La Brèche pouvant représenter une plus-value pour le lycée, les élèves et les familles :

- veille aux abords de l'établissement par les éducateurs « de rue ».
- encadrement des mesures de responsabilisation en prenant en charge des élèves sanctionnés, avec l'accord des familles, dans ou en dehors de l'établissement.
- travail avec les acteurs institutionnels de l'orientation sur la prévention et la remédiation du décrochage scolaire : organisation d'activités en dehors du lycée en petits groupes, etc.
- prise en charge de famille en situation de précarité : aide aux familles, aux jeunes adultes et aux étudiants pour obtenir des bourses et faire valoir leurs droits sociaux.
- présence en établissement sur des temps dédiés en partenariat avec le PIJ (Point Information Jeunesse) de Roissy-en-Brie.
- prise en charge des élèves en refus scolaire anxieux ; celle-ci nécessite l'adhésion des jeunes. Il s'agit là d'une évolution du partenariat souhaitant répondre à un phénomène qui prend de plus en plus d'ampleur et auquel nous n'avons que peu de réponses.

M. CARTIGNY explique que ce partenariat avec l'Association La Brèche vient en appui du travail mené par la vie scolaire et le service médico-social. En attendant l'assistante sociale (qui devrait arriver en décembre 2022), il s'agit là d'une aide précieuse pour aider les familles en lien avec la crise sociale

dont on constate les effets.

La convention avec l'Association La Brèche est adoptée à l'unanimité.

5. Questions diverses

Les Parents souhaitent savoir si le lycée peut mettre à disposition des élèves une salle de restauration rapide pour ceux ne souhaitant pas déjeuner à la cantine et qui n'ont que 30 minutes pour déjeuner.

M. CARTIGNY explique que n'importe quel élève peut s'inscrire à la cantine et n'y manger qu'une fois par semaine puisque la facturation au ticket est entrée en vigueur depuis l'an dernier, avec succès. Néanmoins, la froidure s'installant, nous pouvons accueillir quelques élèves au foyer ou à la Maison Des Lycéens si ces derniers en sont membres pour consommer un repas personnel rapide de type pique-nique.

Les Parents souhaitent rappeler les engagements pris en fin d'année, en CVL comme en CA, sur la politique de vie scolaire face aux oublis de carte à l'entrée au lycée. M. CARTIGNY réaffirme la volonté des équipes du lycée de ne pas faire rater systématiquement la première heure de cours aux élèves mais au contraire d'aménager pour punir ces derniers, le cas échéant, sur des heures de permanence dans des délais raisonnables.

Les Professeurs souhaitent savoir si un coin de convivialité peut être installé à l'arrière du parking des personnels pour permettre pique-nique et détente. M. CARTIGNY indique que c'est tout à fait possible ; les Professeurs doivent lister leurs souhaits. Une étude sera menée pour aménager en fonction des coûts et des règles de sécurité, notamment celles de circulation.

Les Professeurs souhaiteraient également être dotés d'un 3^e photocopieur en salle des Professeurs. M. CARTIGNY rappelle que les Professeurs disposent de 2 photocopieurs très récents en salle des Professeurs, 1 photocopieur dans la salle des Professeurs d'Economie-Gestion, 1 autre photocopieur certes usé dans le laboratoire d'Histoire-Géographie et que le duplicateur noir-et-blanc situé en loge peut également être sollicité. La discussion est lancée et la problématique sera examinée du point de vue des locaux, des coûts et des nouvelles pratiques liées aux outils numériques.

Les élèves souhaitent avoir des précisions par rapport au nid de guêpes qui s'est installé au fond de la cour dans la partie forêt et dont la zone est interdite d'accès par une rubalise. M. CAPPELLE explique la recrudescence des nids de guêpes cet été et comment le lycée les a éradiqués en faisant appel à des professionnels et en utilisant des produits adaptés. Il est à noter que le lycée doit également faire face à une pénurie de ces produits anti-nuisibles, ce qui allonge les délais de traitement.

L'ordre du jour étant épuisé, le conseil d'administration se termine par les remerciements de la direction aux membres du conseil.